



CHANGEMENT CLIMATIQUE

PRÉPARER LA FORÊT POUR CONSTRUIRE DEMAIN



[LES ACTES EN BREF]



LE DÉPARTEMENT

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL



Biovalée
Le Campus

La filière forêt-bois est une chance pour l'Ardèche et la Drôme. Elle constitue un véritable potentiel de développement local pour les années à venir.

Sous l'impulsion des Départements de la Drôme et de l'Ardèche, de l'amont à l'aval, des partenariats solides sont noués avec les acteurs locaux. Des actions sont menées en direction des propriétaires privés, qui possèdent respectivement 91 % et 76 % des forêts d'Ardèche et de Drôme, afin qu'ils se regroupent et gèrent durablement leurs parcelles. La modernisation de nos 1 300 entreprises du bois, pour l'essentiel artisanales, représentant un vivier de plus de 3 400 salariés au sein de nos territoires ruraux constitue également un enjeu prioritaire. Enfin, les collectivités, en tant que propriétaires de forêts (268 communes en Drôme-Ardèche), mais aussi en tant que maîtres d'ouvrages de bâtiments, sont appelées à jouer un rôle plus important en termes d'orientation forestière et de commande publique.

L'adaptation des forêts et la préparation de la filière forêt-bois aux changements climatiques que connaît la planète sont désormais des enjeux stratégiques majeurs. C'est pourquoi nous avons placé cette problématique au cœur des réflexions de ces 3^{es} assises. Au-delà de la prise de conscience, il s'agit de mettre en lumière le rôle central des écosystèmes forestiers et de leur gestion dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Didier GUILLAUME

Président du Conseil général
de la Drôme
Sénateur de la Drôme

Hervé SAULIGNAC

Président du Conseil général
de l'Ardèche
Vice-président du Conseil régional
Rhône-Alpes



SÉANCE D'OUVERTURE

Didier Guillaume, Président du Conseil général et Sénateur de la Drôme et les intervenants des plénières.

Un travail exemplaire dans les deux départements

Le choix du site de cette troisième édition ne doit rien au hasard. Le bois est partout présent sur l'Écosite d'Eurre. Le lieu est un exemple de reconversion réussie d'une ancienne base de travaux SNCF en un complexe érigé selon les principes du développement durable, sous la conduite de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

En ouverture des assises, Didier Guillaume, Président du Conseil général et Sénateur de la Drôme, rappelle l'urgence à se préoccuper du changement climatique, qui est un problème majeur de notre planète. À son niveau, estime-

t-il, la filière forêt-bois en Sud Rhône-Alpes peut contribuer à relever le défi du changement climatique.

Il tient à confier quelques recommandations à son auditoire :

- La gestion de la forêt, ce « véritable piège à carbone », nécessite un travail de concertation avec l'ensemble de la filière.
- Le bois est un matériau d'avenir, que ce soit pour la construction ou l'énergie.
- Le travail accompli en Drôme et Ardèche est exemplaire. Il convient de le reconnaître et d'en être fier.

Le changement climatique en Sud Rhône-Alpes et ses impacts sur la forêt

Inutile de le nier : le changement climatique est bel et bien une réalité observable en Sud Rhône-Alpes. Les relevés effectués depuis la station météorologique de Montélimar montrent une élévation incontestable de la température moyenne ces dernières décennies. Le phénomène n'est pas prêt de s'arrêter. Les projections pour la fin du siècle montrent en effet une accentuation du phénomène de réchauffement. Les conséquences du changement climatique sur les forêts sont une préoccupation récente chez les gestionnaires mais font l'objet de travaux de recherche de la part des scientifiques depuis les années 80. En la matière, les données issues de la recherche sont nombreuses.

Concernant les impacts du changement climatique sur les forêts, on peut classer les réponses naturelles des arbres au changement climatique en quatre grandes catégories :

- L'accommodation (liée à la plasticité phénotypique), par des modifications de fonctionnement physiologique, de phénologie ou de croissance des arbres. L'augmentation du taux de CO₂ entraîne en effet une augmentation de la photosynthèse et donc de la croissance des arbres, même si la tendance pourrait s'inverser à l'avenir, selon les espèces notamment. De manière générale, la saison de végétation serait plus longue. L'accommodation la plus connue et qui fait consensus demeure la modification de phénologie des plantes.
- L'adaptation (stricto sensu) génétique qui nécessitera plusieurs générations d'arbres.
- La migration : on constate dès à présent une « montée » lente mais bien réelle des essences d'arbres vers le nord afin de retrouver un climat identique. Le déplacement des espèces devrait être plus rapide en montagne car le gradient de température y est mille fois plus élevé qu'en plaine.
- La mortalité : lorsque les limites de l'accommodation sont dépassées, les arbres meurent. Nombreux ont d'ailleurs dépéri suite aux événements climatiques extrêmes de 2003.

À court terme, il y aura assurément des pertes de productivité et des dépérissements en forêt. À long terme, la forêt s'adaptera aux nouvelles conditions climatiques mais cela prendra plusieurs générations d'arbres. Des adaptations et des brassages génétiques entre différentes espèces s'opèreront. Les incendies seront aussi plus fréquents, en particulier au nord de la région méditerranéenne.

Aussi, dans un proche avenir, les forestiers seront confrontés à de nombreuses situations de crise. Pour adapter la forêt, la rendre plus résistante, plus résiliente, le propriétaire forestier et le gestionnaire disposent d'un panel d'outils à tester, même si les marges de manœuvre sylvicoles sont réduites.

Les pistes d'adaptation de la sylviculture exposées lors des assises sont les suivantes : surveillance renforcée, adaptation des essences aux stations avec prise en compte désormais du facteur climat, peuplements mélangés, sylviculture « dynamique », raccourcissement des révolutions, limitation des effets des facteurs prédisposants (préservation et amélioration des sols), changements d'essences et de provenances, etc. Enfin, la forêt et le bois jouent un rôle important et reconnu pour atténuer le changement climatique, grâce au triple effet exercé sur le bilan carbone (les « 3 S ») :

- Séquestration, par les arbres via le mécanisme naturel de la photosynthèse. C'est la solution « par défaut » qui a prévalu jusqu'à présent avec l'augmentation en surface et en volume de bois sur pied des forêts françaises, mais qui ne peut être durable.
- Stockage dans les produits bois et ouvrages en bois.
- Substitution de matériaux énergivores par le bois matériau et d'énergies fossiles par le bois énergie. Cette voie ressort comme la plus prometteuse pour l'avenir.

Les constats scientifiques décrits ci-dessus s'observent déjà en forêt, comment en témoignent plusieurs intervenants. Pour limiter les situations de crises dans un proche avenir, il convient d'agir collectivement dès aujourd'hui.

La construction bois, un atout dans la lutte contre le changement climatique

Nous consommons trop d'énergie dans nos maisons et nos chaudières au fioul, émettrices de CO₂, contribuent au réchauffement climatique. L'enjeu est de passer de «la société à 6000 watts» à «la société à 2000 watts». Il faut pour cela réhabiliter thermiquement nos logements. Le bois est le matériau idéal pour y parvenir.

La RT 2012, dernière réglementation thermique en date, a un impact économique très important sur la construction neuve, lié à une très forte hausse de l'exigence. Cependant, il faut considérer cette réglementation comme une «voiture-balai» qui impose le strict minimum en matière de construction. Cette RT présente en effet des lacunes : non ou mauvaise prise en compte des consommations électriques spécifiques, de l'énergie grise, du confort d'été, etc.

L'avenir réside dans le bâtiment passif, plus exigeant, lequel requiert un très faible besoin en chauffage et rafraîchissement. La prochaine RT 2020 devrait nous y conduire. Différents labels nous montrent le chemin dès aujourd'hui. Sur le long terme, cette solution de maison passive s'avère intéressante financièrement, à condition d'intégrer tous les coûts.

Le bois a sa carte à jouer dans ce domaine. Ses atouts vis-à-vis des nouvelles RT sont nombreux : ponts thermiques négligeables, encombrement réduit (faible épaisseur des murs), légèreté du matériau, meilleure étanchéité à l'air (faible conducteur thermique), rapidité de mise en œuvre, etc.

Réaliser un bâtiment performant est plus facile avec le matériau bois, dans pratiquement tous les aspects de la construction.

D'ores et déjà, le bois tient une place importante dans les maisons passives réalisées ou en voie de l'être. Doté d'un bonus dans la RT 2012, le bois énergie a aussi l'avenir devant lui. En matière de réhabilitation, outre l'isolation thermique, la surélévation apparaît dans certains cas comme une solution permettant de densifier l'habitat et de réaliser des économies d'énergie. Là encore, le bois est le matériau le plus indiqué pour réaliser ces types de travaux, comme le montre l'exemple suisse. Sur le plan financier, ces investissements sont tout bénéfique pour les propriétaires et n'ont, à terme, qu'un impact limité sur le montant des loyers.

Le matériau bois est un matériau d'avenir notamment dans les façades (isolation extérieure, menuiseries) pour les nouvelles constructions comme pour les réhabilitations thermiques (surélévations, extensions).

Alors, «la société à 2000 watts» est-elle pour demain ? Oui, à condition de ne pas attendre pour promouvoir le modèle passif dans l'habitat et de développer en corollaire une filière bois construction locale compatible avec les standards de demain.

L'enjeu de demain est donc d'adapter les entreprises dromardéchoises de la deuxième transformation aux enjeux de la future RT 2020.



Atelier 1 / Financer la forêt pour son action de régulateur du climat

La question du financement est un sujet crucial pour les acteurs de la forêt confrontés aux menaces induites par le changement climatique. Une piste évoquée souvent est celle de la valorisation du carbone séquestré par les arbres. Une nouvelle solution consiste à envisager le financement des autres services écosystémiques rendus par la forêt (lutte contre l'érosion du sol, préservation de la qualité de l'eau, paysage, biodiversité, etc.).

Les exemples de tels montages montrent la nécessité :

- D'un regroupement préalable des propriétaires avant leur mise en place.
- D'avoir des itinéraires techniques bien conçus, s'appuyant sur des documents de gestion qui permettront leur mise en œuvre, avec en complément une démarche de certification de type PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt).

Trois remarques complètent ces préconisations :

- La production de bois est en soi un service écosystémique.
- La complexité du sujet nécessite d'en parler de la façon la plus claire et la plus simple possible.
- Pour que ces dispositifs fonctionnent, il faut faire en sorte que les propriétaires s'engagent activement dans la gestion de leurs parcelles forestières.

Atelier 2 / Le forestier à l'œuvre pour prévenir les effets du changement climatique

Le forestier a un rôle actif à jouer pour limiter les effets du dérèglement climatique, en adaptant les forêts, c'est l'adaptation assistée de la forêt par l'homme.

La première des actions à mener est l'observation. À ce sujet, un outil de prévention du risque, BIOCLIMSOL, est en préparation. Il s'agit d'un outil informatique innovant de

diagnostic, ayant pour objectif de définir les zones de vigilance climatique spécifiques à chaque essence dans un contexte de climat changeant. BIOCLIMSOL sera un outil d'aide à la décision pour la gestion des peuplements sur pied et pour le reboisement (en aidant au choix des essences).

Les décisions doivent cependant continuer de se prendre sur le terrain au jour le jour. Le forestier doit rester un observateur attentif de l'évolution des dynamiques en cours. En cela, l'approche pragmatique et intégrée proposée par la sylviculture Pro Silva apparaît intéressante. Elle prône une gestion proche des dynamiques naturelles tout en étant économiquement rentable.

Plusieurs propositions sont émises pour aller plus loin :

- Faire le bilan des réseaux existants et des données observées en Drôme-Ardèche.
- Développer des essais autour des essences et de leur provenance, avec le changement climatique comme angle d'étude.
- Consolider les outils de diagnostic et prévention du risque, tels BIOCLIMSOL.
- Travailler au niveau de la plantation. Celle-ci doit cibler des essences adaptées au climat de demain. Des questions subsistent autour de la provenance des plants et du financement de ces opérations.
- Travailler au niveau de la régénération naturelle. Celle-ci conduit au fur et à mesure à une modification des peuplements forestiers en place.

Atelier 3 / La filière bois-construction en phase avec l'évolution du climat

Du côté de la construction bois, on se préoccupe des évolutions structurelles nécessaires pour se préparer à la future réglementation thermique de 2020 (standards proches de ceux de la maison passive). Les entreprises doivent poursuivre leur travail en vue de cette échéance réglementaire, même si de gros progrès ont déjà été réalisés en matière de coût

de revient d'une construction thermiquement conforme. Trois pistes sont identifiées pour l'avenir :

- Les professionnels préconisent d'utiliser du bois local dans les constructions et les rénovations futures.
- Les investissements lourds permettant de répondre aux attentes de la RT 2020 ne pourront se faire qu'au sein de partenariats industriels.
- Un gros effort doit être effectué du côté des

formations, en insistant sur l'intérêt de la mixité des corps de métier représentés.

Pour aller plus loin, il est nécessaire aussi de :

- Travailler au regroupement des compétences sur les chantiers.
- Œuvrer à une meilleure coordination des chantiers en amont.
- Insister sur la réhabilitation, avec l'appui d'actions de communication qui pourraient être pilotées par les deux Départements.



PLÉNIÈRE

3

Perspectives et enjeux pour la forêt

La future loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt, en cours de préparation, refonde la politique forestière de notre pays. Elle affirme la notion d'intérêt général associé à la forêt et au bois, avec comme conséquence un travail au croisement de plusieurs politiques ministérielles : agriculture et forêt bien sûr, mais aussi redressement productif, environnement et logement. La filière forêt-bois entre ainsi au Conseil national de l'industrie aux côtés de fleurons de l'économie nationale.

Le projet de loi institue des dispositifs financiers spécifiques : un fonds stratégique forêt-bois

et un compte d'investissement forestier et d'assurance. Il incite les propriétaires à se structurer au sein de groupements d'intérêts économiques, environnementaux et forestiers (GIEEF).

Il confie aux Régions la co-animation de la politique forestière. La Région Rhône-Alpes n'a pas attendu l'élaboration de cette loi pour agir. Dès décembre 2012, elle a délibéré en faveur d'un dispositif cohérent. Elle appelle aujourd'hui les autres intervenants de la filière à «accorder leurs violons» avec elle en se dotant notamment d'instances régionales.



© Assisif Agricole de l'Ardèche

SÉANCE DE CLÔTURE

De gauche à droite : Jean-Paul Manificier, 7^e vice-président du Conseil général, délégué à la forêt ; Michel Grégoire, 15^e vice-président de la Région Rhône-Alpes délégué à l'agriculture et au développement rural ; Philippe Leeuwenberg, conseiller général de la Drôme, délégué à la filière bois ; Luc Bouvarel, Directeur Général de la Fédération des Forestiers Privés de France ; Pierre Chapsal, animateur des présentes Assises.

Les engagements des deux départements

Dans la Drôme comme en Ardèche, le bilan des trois dernières années, depuis les 2^{es} assises forêt-bois de décembre 2010, fait apparaître l'ampleur des réalisations effectuées.

De part et d'autre du Rhône, il va y avoir pour les années à venir une continuité des engagements pris en faveur de la filière forêt-bois, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, mais avec une prise en compte renforcée des évolutions climatiques annoncées. Ceci permettra de contribuer à l'adaptation d'une part des forêts et d'autre part de la filière bois construction de Drôme et d'Ardèche.

Les Conseils généraux de l'Ardèche et de la Drôme, dans une approche bidépartementale, se sont notamment engagés à :

- Poursuivre les accompagnements :
 - en faveur du regroupement des propriétaires forestiers privés pour la gestion, la mobilisation durable de la ressource et la production de bois d'œuvre (aides aux opérations de restructura-

tion foncière, appui au développement d'ASLGF avec plan simple de gestion concerté). À cet effet, le soutien au CRPF sera maintenu sous la forme d'un conventionnement ;

- auprès des professionnels du bois et de la construction. Le soutien à l'interprofession Fibois sera maintenu, sous la forme d'un conventionnement.
- Mobiliser la commande publique (Départements, communes et EPCI) pour soutenir la structuration de la filière bois au travers des constructions neuves et, dans la mesure du possible, des rénovations.
- Soutenir des opérations expérimentales pour mieux appréhender les impacts du changement climatique sur les forêts de Drôme et d'Ardèche, mais aussi pour adapter les peuplements et les sylvicultures. Ce programme est à construire avec la filière.
- S'appuyer sur la filière forêt-bois pour relever les nouveaux défis : transition énergétique et climatique.



ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADTB	autorisation dérogatoire pour le transport des bois
AFOCEL	association forêt cellulose
ASLGF	association syndicale libre de gestion forestière
BET	bureau d'études thermiques
CERIBOIS	centre de ressources des industries du bois
CMS	centre médico-social
COFORET	coopérative forestière
CNDB	comité national pour le développement du bois
CNPF	centre national de la propriété forestière
CRPF	centre régional de la propriété forestière
DDAF	direction départementale de l'agriculture et de la forêt (devenue DDT direction départementale des territoires)
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EIG	école d'ingénieurs de Genève
EPFL	école polytechnique fédérale de Lausanne
FCBA	institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement
FFPF	fédération des forestiers privés de France
FIBOIS <i>Ardèche - Drôme</i>	interprofession de la filière bois Ardèche - Drôme
FIBRA	interprofession de la filière bois Rhône-Alpes
GES	gaz à effet de serre
GIEC	groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDF	institut pour le développement forestier
INRA	institut national de la recherche agronomique
MAP	mètre cube apparent plaquette
ONF	office national des forêts
PDFB07	plan départemental forêt bois de l'Ardèche
PNR	parc naturel régional
PPFB26	plan partenarial pour la filière bois drômoise
POIA	programme opérationnel interrégional du massif alpin
PSADER	projet stratégique agricole et de développement rural
PSF	pôle santé des forêts
PSG	plan simple de gestion
RT	réglementation thermique
Rt	résistance thermique
SICPN	sylviculture irrégulière continue et proche de la nature
UDFP	union drômoise des forestiers privés
UMR EEF	unité mixte de recherche «écologie et écophysologie forestières»



3^{es} ASSISES SUD RHÔNE-ALPES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS [LES ACTES EN BREF]

Retrouvez les documents relatifs
aux assises sur ardeche.fr/foret
et ladrome.fr (rubrique économie)

